



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 30 novembre 2012

Communiqué de presse

**MOBILITE LOCALE DANS LES TROIS FONCTIONS PUBLIQUES :
UNE INITIATIVE INNOVANTE EN REGION NORD - PAS-DE-CALAIS**



Les employeurs, responsables des ressources humaines et partenaires sociaux des trois fonctions publiques (fonction publique d'Etat, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière) se sont réunis le vendredi 30 novembre en préfecture de région pour une journée d'échanges intitulée « Une mobilité locale construite autour des compétences : une ambition pour l'emploi public en Nord – Pas-de-Calais ».

Cette initiative innovante vise à renforcer la mobilité des agents – fonctionnaires et contractuels – entre les trois fonctions publiques, et à permettre aux employeurs publics de mener une véritable gestion par la compétence, dans le cadre du statut de la fonction publique, pour améliorer le fonctionnement des entités publiques sur le territoire. C'est une façon de développer un véritable marché régional de l'emploi public. Bien que favorisée par la loi « mobilité » du 3 août 2009, la mobilité professionnelle dans les trois fonctions publiques est encore insuffisamment pratiquée. Les employeurs publics du Nord – Pas-de-Calais (services de l'Etat, Conseil régional, mairies, hôpitaux) et les organisations syndicales proposent à présent de lui donner les moyens de se développer.

Comme l'a souligné Dominique Bur, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, en ouverture de la journée, « *ce qui compte, c'est d'améliorer le service public, sa qualité, dans l'intérêt de tous. Ce qui implique que chacun y trouve un avantage : l'agent, l'employeur, et bien entendu – surtout – le citoyen.* »

Les bourses de l'emploi public ont été développées ces dernières années. La bourse régionale interministérielle de l'emploi public Nord – Pas-de-Calais (BRIEP – www.nord-pas-de-calais.biep.gouv.fr) a ainsi proposé depuis sa création, en 2009, plus de 500 postes. 25 % d'entre eux ont été pourvus par des agents qui ont « sauté le pas » vers un nouvel employeur public.

Pour lever les obstacles à la mobilité professionnelle des agents, liés aux différences culturelles ou aux pratiques propres des employeurs mais aussi à une méconnaissance des offres et possibilités existantes, les employeurs publics du Nord – Pas-de-Calais et les organisations syndicales proposent donc d'expérimenter, dans les prochains mois, un « centre de ressources » permettant aux recruteurs de mieux accéder aux compétences qui leur sont nécessaires. Les agents publics pourront quant à eux connaître toute l'offre de postes existante, poser leur candidature et ainsi développer des parcours professionnels valorisants dans leur bassin de vie.

De plus, un parcours professionnel intéressant ne peut se concevoir sans une formation continue ciblée. Dans la fonction publique de l'Etat, les services organisateurs de formations proposent depuis 2011 des places disponibles aux agents dont ils ne sont pas employeurs. Ainsi, à ce jour, plusieurs centaines d'agents ont bénéficié de ce dispositif. Pousser cette logique entre fonction publique de l'Etat, territoriale et hospitalière est un des moyens dont se dotera ce centre de ressources.